

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2023

LES SERVICES EXPRESS RÉGIONAUX MÉTROPOLITAINS - (N° 1290)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 230

présenté par

M. Meurin, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolhier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« Il prévoit un accès facile aux gares depuis les zones rurales environnantes, par la mise en place d'aires de stationnement sécurisées, dont les tarifs seront incitatifs de manière à encourager l'utilisation des transports en commun plutôt que l'utilisation de véhicules individuels. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à intégrer les territoires ruraux et les véhicules individuels qui ne sont pas mentionnés dans ce texte.

Le réseau du service express régional métropolitain doit être mis au service des territoires ruraux qui entourent les grandes zones urbaines. Les grandes villes sont des bassins de richesses et d'emplois, il est important de permettre aux habitants des territoires ruraux environnants d'y accéder plus facilement, c'est pourquoi il est essentiel d'intégrer des aires de stationnement sécurisées à tarif accessible à chaque gare du réseau.

Les trajets en véhicules individuels représentent plus de 70% des déplacements domicile-travail, la plupart en voiture seule et la part du covoiturage quotidien est estimée à seulement 3 %.